

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	10 décembre 2024
Délibération N°	17
Date de la convocation	29 novembre 2024
Objet	7.3.3 Autorisations d'emprunt - Gignac Résidence Font d'Encauvi - Réhabilitation thermique de 48 logements collectifs locatifs - Prêt CDC : 2 350 000 €

L'an deux mille vingt-quatre le dix décembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Daniel ROBEQUAIN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Anne VAN DEN BROECK, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Jérôme CAPDEVIELLE
Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à Mme PESTEIL)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-17-DAF-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Objet : 7.3.3 Autorisations d'emprunt – GIGNAC – Résidence Font d'Encauvi -
Réhabilitation thermique de 48 logements collectifs locatifs – Prêt CDC : 2 350 000€

Le 10 décembre 2024

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 et n° AD/290424/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu la délibération N°3 du 18 octobre 2022 relative à l'ouverture de l'opération de réhabilitation thermique de 48 logements collectifs locatifs, résidence Font d'Encauvi sur la commune de Gignac.

Considérant que pour cette opération, un prêt CDC d'un montant de 2 350 000€ doit être mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce conformément à la lettre d'intention en date du 27 novembre 2024,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 2 350 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Caractéristiques : PAM ECO-PRET
- Montant : 600 000 €
- Indice de référence : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0.25 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Typologie Gissler : 1A
- Périodicité annuelle
- Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Modalités de révision : double révisabilité (DR)
- Taux annuel de progressivité : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- Garantie : 100% Département de l'Hérault

- Caractéristiques : PAM
- Montant : 1 750 000 €
- Indice de référence : Livret A
- Taux d'intérêt : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.6 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux puisse être inférieur à 0%
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Typologie Gissler : 1A
- Périodicité annuelle
- Échéance prioritaire (intérêts différés)
- Modalités de révision : double révisabilité (DR)
- Taux annuel de progressivité : 0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- Garantie : 100% Département de l'Hérault

ARTICLE 2 :

Demande pour la durée totale de remboursement de prêt au Conseil Départemental d'accorder sa garantie à l'Office Public de l'Habitat Hérault Logement à hauteur de 100 % sur l'emprunt de la CDC

ARTICLE 3 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY





BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE OCCITANIE

Suivi par : Christophe Mengarduque
Tél : 06 08 68 92 42
christophe.mengarduque@caissedesdepots.fr
Dossier : U142072

HERAULT LOGEMENT
Monsieur Gilles DUPONT
Directeur général
100 RUE DE L'OASIS
BP 7249
34085 MONTPELLIER CEDEX 4

Montpellier, le 27/11/2024

**Objet : Lettre d'intention pour le financement de l'opération « Gignac Font d'Encauvi
réhabilitation thermique de 48 logements »**

Monsieur le Directeur général,

Vous avez bien voulu nous solliciter pour le financement cité en objet, ce dont je vous remercie.

Sur la base des informations que vous nous avez transmises, j'ai le plaisir de vous informer que la Banque des territoires s'engage à réserver un montant global de prêt de 2 350 000 € :

- **Eco-prêt** : 600 000 € pour une durée de 25 ans
- **PAM** : 1 750 000 € pour une durée de 25 ans

Le montage prévisionnel de garantie pour ce prêt est le suivant :

- Conseil départemental de l'Hérault : 100 %

Je vous précise, toutefois, que l'engagement définitif de la Banque des Territoires reste subordonné à la transmission des éléments nécessaires à l'instruction de votre demande de prêt.

Restant à votre disposition dans l'accompagnement de votre projet, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Jacques HALADJIAN

Directeur Territorial

Caisse des dépôts et consignations
181, place Ernest Granier - CS 59023 - Immeuble Oz'One - 34965 Montpellier cedex 2 - Tél : 03 43 27 34 00
occitanie@caissedesdepots.fr

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20241210-20241210-17-DAF-DE
Date de transmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024
Jean-Jacques HALADJIAN
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 27/11/2024 14:37:27